

LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°135

CIRCULAIRE CAOUTCHOUC Le 23 Avril 2015

SALAIRES 2015 : FO MET FIN A LA CACOPHONIE

Pour cette seconde représentation, nous ne nous attendions pas à un chef d'œuvre vu la piètre prestation lors de la "générale".

La proposition faite par la Chambre Patronale a été une copie conforme dans la méthode, seulement agrémentée d'un nouveau léger saupoudrage par çï par là afin que la "Diva" apparaisse un peu plus belle qu'elle n'est en réalité.

Comme le dit l'adage : « qui n'avance pas recule ».

Et bien, en la matière nos représentants patronaux ne sont pas prêts de passer la première.

Pourtant nos revendications étaient claires et nettes, mais avons-nous été bien compris ?

Pour lever le moindre doute, nous avons donc réitéré notre vision des choses : arriver par des raccords successifs à une droite du coefficient 130 au coefficient 880 et refuser d'avaliser un système incluant une Rémunération Annuelle Garantie.

Devant le mur d'incompréhension qui nous faisait face, c'est à ce moment que la terrible vérité nous est apparue. Tous les membres jouant la partition semblent frappés d'un syndrome qui les rend apparemment sourd lorsque des revendications salariales sont évoquées. Il ne peut pas y avoir d'autres explications plausibles.

Un des leurs doit pourtant savoir lire sur les lèvres puisqu'après une pause régénératrice de leurs cellules crâniennes, la noble assemblée patronale a décidé de renoncer à cette RAG du coefficient 420 au coefficient 880 et appliquer pour ces coefficients une augmentation de 2.3%.

FORCE OUVRIERE qui n'est pas sensible au dangereux chant des sirènes, a de suite dénoncé ces néfastes nouvelles pratiques salariales employées qui ne sont pas de nature à pouvoir répondre comme il se doit aux légitimes attentes des salariés.

Pour ces raisons, nous avons clairement annoncé que nous n'apposerons pas notre signature au bas de cet accord destructeur de notre grille salariale et, qui de fait, remet en cause la hiérarchisation des classifications.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>





Pourtant des oreilles sans doute moins mélomanes que les nôtres ont été touchées par les sanglots longs des violons patronaux. Ceux-là même qui ont été touchés par la grâce du prophète MACRON. Et oui c'est bien de la CFDT dont nous parlons, qui s'est empressée de déclarer qu'elle était favorable à la signature de cette mauvaise partition.

L'opéra bouffe est ainsi devenu une sonate à deux voix (dans un premier temps), malheureusement pas pour le meilleur, mais espérons que pour l'avenir, ce ne soit pas pour le pire !

Cet accord salarial 2015 a donc été signé (on s'en doutait) par la CFDT suivie par une CFTC des plus indécise.

FO, CGT, SUD et CFE/CGC ont refusé de signer cet accord.

FORCE OUVRIERE, la CGT et SUD ont fait valoir leur droit d'opposition à cet accord pour les raisons suivantes :

-  Cet accord supprime la méthode de calcul des Taux Effectifs Garantis qui se pratique dans la branche depuis 1984 ;
-  La valeur de point servant au calcul des Salaires Minima Hiérarchiques est tout simplement supprimée et de ce fait, cette même valeur de point servant au calcul de la prime d'ancienneté est déconnectée et risque à moyen voire court terme de disparaître ;
-  Les augmentations proposées sont minimales et ne permettent en aucun cas d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés de la Branche ;
-  Du fait de la suppression de la méthode de calcul, la grille n'est plus hiérarchisée et remet complètement en cause la relation classifications et salaires.

En signant cet accord, la CFDT et la CFTC obéissent « le doigt sur la couture » aux desideratas* de la Chambre Patronale qui souhaite, pour répondre aux prérogatives de ses mandants (les dirigeants et actionnaires des grands groupes MICHELIN, HUTCHINSON, BRIDGESTONE, COOPER, etc...), supprimer à moyen voire très court terme la prime d'ancienneté et également instaurer pour toutes les catégories socio-professionnelles une RAG, incluant tout et n'importe quoi.

Si nous laissons faire les « signataires professionnelles », « les spécialistes du Mont Blanc » il n'y aura bientôt plus de négociations salariales dignes de ce nom dans la Branche du Caoutchouc, la Chambre Patronale appliquera ce qui se pratique déjà dans certaines entreprises : **les augmentations « à la tête du client ».**

Pour FORCE OUVRIERE, ces pratiques sont inacceptables, ceux sont tous les salariés et non pas les plus « gentils » qui doivent bénéficier du fruit de leur travail.

* Ce que l'on souhaite voir se réaliser : souhaits, vœux.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>